



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 30 octobre 2015

L'AGENCE FRANCE LOCALE POURSUIT SON ÉLARGISSEMENT

Le Groupe Agence France Locale vient de finaliser sa sixième augmentation de capital. Elle est le résultat de l'adhésion de 11 nouvelles collectivités, portant à 114 le nombre total d'actionnaires, qui représentent 11% du stock de dette total des collectivités locales françaises.

Les nouveaux membres de l'Agence sont :

- Le département de la Meuse (55), cinquième département à rejoindre l'Agence
- La Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys (41)
- La communauté urbaine d'Alençon (61)
- La Communauté de communes des Rives de l'Ain (01)
- La première commune landaise, Saint-Martin-de Seignanx (40)
- Mais également les communes de Saulzoir et d'Aulnoy-lez-Valenciennes (59), de Pont d'Ain (01), d'Alençon (61), de Saint-Pierre-des-Fleurs (27) et d'Oloron-Sainte-Marie (64)

Le capital de l'Agence France Locale est ainsi porté à 73 000 000 €, pour un capital engagé (une fois l'ensemble des annuités versées) de près de 120 000 000 €. Une prochaine augmentation de capital est prévue en décembre.

« Avec cette nouvelle augmentation de capital, l'Agence France Locale confirme le dynamisme de sa montée en puissance, déclare Yves Millardet, Président du Directoire. Nous sommes en outre très fiers de constater que les collectivités qui nous rejoignent sont d'une très grande diversité, tant dans la taille que dans le type, ce qui est parfaitement en phase avec la mission d'intérêt général qui est la nôtre. »

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale, autorisée par la loi n° 2013-672 de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, a été officiellement créée le 22 octobre 2013.
- L'Agence France Locale, c'est l'union de tous les types de collectivités locales françaises autour d'une seule mission : financer leurs investissements.
- La mutualisation des besoins d'emprunt des collectivités locales permet à l'Agence France Locale de lever des ressources à des conditions attractives sur le marché obligataire pour les recéder à ses membres sous forme de prêts bancaires classiques.
- Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés anonymes distinctes : la Société Territoriale, détenue par les collectivités membres et chargée du pilotage et de la gestion stratégique, et l'Agence France Locale, sa filiale, au statut d'établissement de crédit spécialisé.